

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader,

La présente vise à répondre à la question inscrite au feuillet du 5 juin 2024 par le député de Jean-Talon concernant la modernisation de la Loi sur les chimistes professionnels (c. C-15).

Rappelons que j'ai lancé, en mai 2023, un grand chantier de modernisation du système professionnel. Ce chantier vise notamment à s'assurer que le système professionnel évolue avec la société et continue à protéger adéquatement le public.

Un premier jalon de ce chantier a d'ailleurs été franchi avec le dépôt, le 4 juin dernier, du projet de loi n°67, *Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux*.

Ce sont les deux grandes priorités de mon mandat.

Quant à la question plus particulière de la modernisation de la Loi sur les chimistes professionnels, des travaux demeurent à faire. Les travaux visent principalement à moderniser le champ d'exercice de la chimie et les activités réservées dans une perspective de l'exercice contemporain de la chimie. À cet effet, il faudra notamment réévaluer les interfaces entre les activités des chimistes, des biologistes, des microbiologistes, des diététistes, des médecins, des pharmaciens ainsi que des technologues médicaux. Une consultation des ordres et des partenaires concernés sera donc nécessaire afin de bien relancer les travaux.

... 2

C'est l'Office des professions qui est responsable de ces travaux. Nous serons ouverts à évaluer la suite à donner dès que ces derniers seront complétés.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Leader, mes salutations distinguées.

La ministre,



SONIA LEBEL